



HAL
open science

Licence Préservation des biens culturels

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Préservation des biens culturels. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02036757

HAL Id: hceres-02036757

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036757v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Préservation des biens culturels

de l'Université Paris 1 - Panthéon
Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Préservation des biens culturels

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006023

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
 - Université Paris 1 :
 - UFR Histoire de l'Art et Archéologie - 3 rue Michelet - 75006 Paris
 - Site Tolbiac - 17 et 90 rue de Tolbiac - 75013
 - Site INHA - 2 rue Vivienne - 75002 Paris
 - Institut National du Patrimoine (INP) - Saint Denis la Plaine.
 - Unité d'archéologie de Saint-Denis.
 - Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC) - Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Préservation des biens culturels* (PBC) accueille de façon régulée une vingtaine d'étudiants à partir de la deuxième année (L2). C'est l'unique formation de conservation-restauration au sein du système universitaire français, les autres dépendant du Ministère de la culture. Environ un tiers des enseignements sont communs avec la licence d'*Histoire de l'art et d'archéologie* (HAA) enseignée au sein de la même l'UFR Histoire de l'Art et Archéologie. Le programme apporte les connaissances de bases sur le patrimoine tout en initiant les étudiants, grâce aux institutions partenaires (voir plus haut sites de formation : CRCC, INP), à la pratique de la conservation et de la restauration. La formation, pensée de façon très progressive sur cinq ans, existe depuis une trentaine d'années et est désormais divisée en deux. La licence est comprise comme un cycle préparatoire et un accès privilégié au master de *Conservation-Restauration des biens culturels* (CRBC) coordonné par la même équipe. Le débouché clairement identifié à l'issue de ce master est le métier de conservateur-restauteur.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *PBC* vise l'acquisition des compétences théoriques, pratiques et méthodologiques de bases attachées à la préservation du patrimoine : histoire de l'art, archéologie, pratique artistique et sciences exactes. Les enseignements abordent les différentes spécialités de la conservation-restauration (vitrail, objets archéologiques et d'art, peinture, sculpture, arts graphiques et livres), la dimension matérielle des œuvres (nature des matériaux, fabrication, authenticité, altération), mais aussi le contexte de leur création et leur signification culturelle. Assurés sur six sites, ces enseignements intègrent des unités d'enseignement (UE) de la licence d'*HAA* et s'appuient sur un réseau de professionnels et d'institutions partenaires. L'objectif de la formation est que les étudiants soient capables d'échanger avec l'ensemble des professionnels du patrimoine matériel (historiens de l'art, scientifiques de la conservation, archéologues, etc.). Des changements récents ont permis un renforcement des enseignements de méthodologie ainsi que la prise en compte des stages dans le volume horaire.

La formation de L2-L3 est sélective, l'entrée d'une vingtaine d'étudiants se faisant sur dossier à l'issue de la L1. Environ 30 % des étudiants sélectionnés en 2012 étaient issus de la L1 *Histoire de l'art et archéologie* de Paris 1. Les dispositifs d'aide à la réussite sont tournés vers la constitution de promotions homogènes en L3. Le programme de L2 propose ainsi aux étudiants concernés des cours de soutien en pratique artistique et le rattrapage de l'option de L1 *Préservation des biens culturels*. Les étudiants bénéficient d'un enseignant référent, mais il n'existe pas de dispositif de tutorat. La mise en place prévue d'un cahier de projet professionnel visé par un enseignant et discuté annuellement avec les enseignants et les professionnels de la formation pourrait contribuer à faire le lien entre les différentes parties de la formation comme à mieux choisir les UE de *HAA*. Les modalités d'orientation à l'issue de la L2 méritent d'être explicitées (redoublement autorisé en *PBC*, redoublement en *HAA*, sélection en L3 *PBC*, passage en L3 d'*Histoire de l'art et d'archéologie*). La délivrance d'un diplôme de DEUG à tous les étudiants ayant validé leur L2 apparaît peu valorisable à l'échelle nationale et peu lisible à l'international.

Au regard des débouchés professionnels identifiés à l'issue de la seconde année du master (M2) *CRBC* (le métier de conservateur-restaurateur), la formation est complète et cohérente. Cette formation est parfaitement bien articulée avec ce master qui la prolonge en permettant aux étudiants d'appliquer les techniques de restauration. L'insertion des étudiants diplômés de la licence est bonne, à condition qu'ils poursuivent dans le master *CRBC*, choix de 100 % des diplômés depuis trois ans selon les statistiques fournies. Dans les faits, ni l'insertion professionnelle directe en L3 ni l'accès à d'autres masters ne sont donc mesurables, même si le dossier évoque d'autres orientations possibles : métiers et/ou concours du patrimoine (attaché de conservation, régisseur de musée), master à finalité recherche ou autres master *Patrimoine*.

L'équipe pédagogique est assez complète et représentative des différentes spécialités de la discipline. Elle apparaît apporter continuité et suivi. Elle intègre des professionnels extérieurs (qui interviennent davantage en L3 puis en master). Un conseil de perfectionnement rassemble enseignants, partenaires et institutions ainsi que les représentants des étudiants. De façon expérimentale, des rencontres avec l'ensemble des étudiants sont prévues. Malgré sa dimension synthétique, le dossier n'occulte pas certaines difficultés, parfois présentées comme des impasses, comme le taux d'échec très important en fin de L2 des étudiants ayant intégré la formation en L2 à l'issue d'une validation d'acquis (Validation d'Acquis d'Expérience-VAE). Ces aspects méritent d'être repensés pour améliorer l'ouverture à différents types d'étudiants et développer des passerelles comme les perspectives d'orientation et de mobilité.

- Points forts :

- Formation universitaire unique en son genre alliant théorie (SHS et sciences exactes) et terrain.
- Très bonne articulation au master correspondant.
- Efficacité des stratégies de valorisation du diplôme.

- Points faibles :

- Formation qui apparaît exclusive et autocentrée (entrée en L2 sélective, passage sélectif du L2 au L3, rôle des jurys, progression pédagogique figée).
- Insuffisance des dispositifs d'aide à la réussite, en particulier pour les étudiants en VAE.
- Choix unique de master et de débouchés.
- Considération limitée pour l'international (entrant ou sortant).
- Pilotage insuffisant au vu des effectifs faibles.

Recommandations pour l'établissement

Malgré un pilotage complexe lié à la diversité des sites, le nombre réduit d'étudiants devrait permettre à la formation de s'enrichir en ouvrant son vivier à l'international et à des étudiants aux profils plus variés.

Tout en respectant les forces actuelles de la formation, davantage de synergies et de passerelles pourraient découler d'une offre d'UE d'ouvertures, d'UE de compétences additionnelles et, comme le dossier l'évoque, d'une mutualisation à double sens avec le parcours *HAA*. Associé à plus de flexibilité dans la progression pédagogique, cela pourrait permettre des parcours plus personnalisés, de la mobilité à l'étranger, une meilleure réorientation ou insertion professionnelle des étudiants à toutes les étapes de la formation.

Une telle évolution favoriserait également l'intégration harmonieuse d'un nombre limité d'étudiants en situation de VAE. Des dispositifs spécifiques valorisant leur parcours professionnel pourraient également améliorer leur réussite : présentations destinées à l'ensemble de la promotion, réduction des volumes horaires annuels (exemption du stage, d'UE d'ouverture ou additionnelles) tout en respectant le seuil des 1500 h.

Inversement, pour les étudiants en formation initiale, la prise en compte du monde professionnel pourrait être renforcée par une plus grande place concédée aux stages et à l'accompagnement du projet de l'étudiant.

Enfin, un dispositif allégé de tutorat pourrait cibler les étudiants de L2 en difficulté, quelle que soit leur origine, et impliquer des étudiants de master *CRBC*, qu'ils soient issus de la licence *PBC* ou pas.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

**SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspe@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

Objet : Evaluation des licences.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en licences pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Ph. Boutry
Philippe BOUTRY



LICENCE

Mention : Préservation des biens culturels

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006023

- Projet pédagogique: A
- Dispositifs d'aide à la réussite: B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies: B
- Pilotage de la licence: B

Appréciation globale

Les modalités d'orientation ne font pas exception à la règle généralement appliquée à toutes les mentions, à savoir que le redoublement est bien entendu autorisé. S'il n'est pas fait mention explicite d'un redoublement autorisé, il n'est pas non plus fait mention du contraire. Un étudiant qui ne valide pas son année, redouble comme dans tout autre parcours. L'expérience et les statistiques fournies en sont d'ailleurs la preuve. L'évaluateur semble avoir omis la règle générale et, devant l'absence de rappel de cette règle générale, déduit que le contraire est appliqué.

Au paragraphe 3 de la page 3 ; il est question de l'insertion professionnelle. La licence PBC n'est pas une licence professionnelle. Cela n'a pas été écrit dans le dossier fourni à l'évaluateur qui semble pourtant faire de cette licence une licence pro d'après son analyse.

Quant aux débouchés vers les autres masters, il conviendrait d'interroger ses responsables afin de connaître leur volonté d'accueillir des étudiants sortant de la licence PBC.

Au paragraphe 4, il est fait mention d'un taux d'échec très important en fin de L2 des étudiants ayant intégré la formation en L2 à l'issue d'une validation d'acquis. Si le taux

d'échec est important, il porte sur un nombre très faible d'étudiants. Cette remarque n'est pas de nature à déconsidérer la situation de ces quelques étudiants, mais à relativiser la portée de ce taux d'échec, ce que l'évaluateur n'a pas discerné, semble-t-il.

Points faibles

- Formation exclusive et autocentrée.

Nous rejetons ce vocabulaire qui transforme « sélectif » en « exclusif ». Il va de soi que des candidats qui n'ont pas été sélectionnés, sont nécessairement « exclus » de cette formation. Une formation sélective est toujours exclusive. L'évaluateur prend la question des formations sélectives par la loupe de l'exclusivité. C'est son choix, mais nous n'acceptons pas cette terminologie.

Autocentrée ? Centrée sur son objet certes, c'est-à-dire la préservation des biens culturels. Rappelons qu'en outre, la mention s'appuie sur des enseignements d'histoire de l'art, d'archéologie, de sciences dures, ce qui apparaît comme le contraire d'autocentré.

- Insuffisance des dispositifs d'aide à la réussite

Nous partageons ce constat. Deux à deux postes et demi de maîtres de conférences ont été perdus ces dernières années et l'équipe pédagogique déjà bien occupée par l'encadrement des étudiants n'a pas eu la capacité d'absorber les charges laissées par cette perte. Cette remarque s'applique également à l'analyse de l'évaluateur portant sur le pilotage de la mention.